

## DEC212809DR16

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Makram ABBES, directeur par intérim de l'unité USR3141 intitulée « Centre Français de Recherche de la Péninsule Arabique (CEFREPA) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°070039SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3141 intitulée « Centre français d'archéologie et de sciences sociales » (CEFAS)

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC122795INSHS du 21 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3141 intitulée « Centre français d'archéologie et de sciences sociales (CEFAS) ».

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC161236DGDS du 16 décembre 2016 portant prolongation de l'unité USR3141 intitulée « Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales (CEFAS) » ;

**Vu** la décision DEC171982INSHS du 17 juillet 2017 portant nomination de M. Abbès ZOUACHE aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3141 intitulée « Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales (CEFAS), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, en remplacement de M. Michel MOUTON appelé à d'autres fonctions ;

**Vu** la décision DEC171296DGDS du 21 décembre 2017 portant prorogation de l'unité USR3141 intitulée « Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales (CEFAS) pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et dont le directeur est M. Abbès ZOUACHE ;

**Vu** la décision DEC191246DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité USR3141 intitulée « Centre Français de Recherche de la Péninsule Arabique » (CEFREPA), dont le directeur est M. Abbès ZOUACHE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;



**Vu** la décision DEC211514DAJ du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;

**Vu** la décision DEC212893INSHS du 30 septembre 2021 portant nomination de Monsieur Makram ABBES aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3141 intitulée « Centre Français de Recherche de la Péninsule Arabique » (CEFREPA), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 jusqu'au 28 février 2022 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Makram ABBES**, directeur par intérim de l'unité USR3141 intitulée « Centre Français de Recherche de la Péninsule Arabique » (CEFREPA), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **30 septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**Isabelle LONGIN**

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

